



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023 à 18H30
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL**

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : SUTTER Dominique, TARAL Jean-Claude, RHIM Jean-Paul, VIGNET Guy, FURLAN Rose, IGLESIA Evelyne, PHAM DINH Alain, CHENEL Isabelle, GOULLAUD Serge, LAUBERTEAUX Thierry, SONDAG Valérie

Absents excusés : CHRISTMANN Hélène (procuration à Dominique Sutter), VIGNERON Francine (procuration à Isabelle Chenel), LASSALAS Hervé (pouvoir à Serge Gouillaud)

Présence : 12/15, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Dominique SUTTER est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Passage de l'éclairage public en LED - Demande de subventions Fonds Verts et DETR

La crise énergétique et l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz, impactent lourdement le budget de la commune. Pour réduire les dépenses d'électricité, des mesures ont déjà été mises en place par l'arrêt de l'éclairage des lampadaires de minuit à 5H du matin. Pour compléter, il est proposé de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public des luminaires en installant des LEDS moins consommateurs en énergie, projet approuvé par la commission des travaux réunie le 21 novembre 2023.

La mairie a reçu 6 propositions :

- LUMIN&SENS : fourniture pour 64 720 € HT et la pose faite par NGE pour 30 010 € HT
- FIMEC : fourniture pour 68 599,90 € HT
- GHM ECLATEC LORRAINE : fourniture pour 77 803 € HT
- BG LUM : fourniture pour 70 541 € HT
- ELRES : pose pour 36 895,70 € HT
- NGE : pose pour 30 010,00 € HT
- ENSIO : pose pour 44 855,48 € HT

Deux types de subventions qui ne sont pas cumulables, seront demandées simultanément : à hauteur de 60 % pour le Fonds Verts et 40 % pour la DETR. La commune pourra prétendre aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui pourront être couplés uniquement avec la subvention DETR.

Le maire propose d'ouvrir l'opération au budget primitif 2024, de retenir la proposition de LUMIN&SENS et d'établir les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise le maire à signer les différents documents.

2 Rénovation du City Stade - Demande de Fonds de Concours à l'Eurométropole de Metz

Plusieurs devis ont été reçus pour la mise en place d'un gazon synthétique et le remplacement des filets pare ballon au city stade :

- MD LOISIRS : 9 889,28 € HT – 11 867,14 € TTC,
- HUSSON : 12 758,20 € HT – 15 309,84 € TTC
- AGORESPACE : 14 089,00 € HT – 16 906.80 € TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier de l'aide financière de l'Eurométropole de Metz par l'attribution d'un fonds de concours. Il est proposé de retenir la proposition MD LOISIRS avec le plan de financement suivant :

Dépense :

- Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain 11 867,14 € € TTC

Recettes :

- Article 1326 : Fonds de concours Métropole 4 944,64 € (50 % du montant HT)
- Article 10222 – F.C. TVA (16,404 %) 1 946,69 €
- Fonds propres 4 975,81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet avec le plan de financement et autorise le Maire à signer tout document afférent.

3 Désignation du comité de déontologie et approbation de ses statuts

Afin de répondre à l'obligation de mettre en place un référent déontologue, la commune de Saulny souhaite désigner un Comité de déontologie, composé de trois personnes impartiales et indépendantes, choisies au regard de leur probité, de leur expertise et de leur expérience, notamment dans la sphère publique, la justice ou les collectivités territoriales, pour une période de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée. Les statuts du Comité de déontologie sont présentés pour approbation.

La commune de Saulny propose :

- Etienne GUEPRATTE, Préfet honoraire, Président du Comité
- Marie-Agnès MIRGUET, Magistrat honoraire
- Bernard HERTZOG, Maire honoraire, Conseiller général honoraire de la Moselle

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

4 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le point est annulé.

5 Décision budgétaire modificative n°4/2023

Pour procéder à divers achats, il est nécessaire de modifier le budget primitif 2023 en opérant les inscriptions ou les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement – dépenses :

- Article 21571 – Matériel roulant + 23 017 €
(suite au vol du camion le 18/10/23, achat d'un nouveau camion)
- Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrain (rénovation City Stade) + 12 000 €
- Opération 101 - Article 2111 –Terrains nus - 35 017 €

Section de fonctionnement - dépenses

- Article 6745 -Subvention exceptionnelle (les Pattes Gauches) + 424,50 €
- Article 65888 – Autres charges de gestion courante - 424,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les inscriptions ou les transferts de crédits susmentionnés.

6 Subvention exceptionnelle pour Les Pattes Gauches

L'association Les Pattes Gauches s'est proposé de remettre en état les terrains de pétanque situés au parc rue du Moulin. A ce titre, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 424,50 €, pour l'achat du sable rouge, qui pourrait être inscrite à l'article 6745 du budget communal.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le versement de la subvention exceptionnelle tel qu'indiqué ci-dessus.

7 Divers

- 3 candélabres détériorés (grand rond-point, rue de l'Eglise, rue du Pré Pierron) : après le passage des différents experts, la commande a été passée en septembre, les travaux débuteront courant du mois de janvier 2024.
- Zones d'accélération à l'énergie renouvelable : il s'agit d'objectifs nationaux. Il va falloir définir des zones sur la commune : éoliennes, méthanisation, panneaux photovoltaïques. Les administrés seront consultés.
- Prochaine commission 4C : le 4 décembre et l'adjudication pour le bail de chasse le 11 décembre 2023
- Marché de Noël : le 8 décembre de 18H à 21H.
- Colis des seniors : remise le 15 décembre avec un goûter.
- Grâce à 4 bénévoles, la bibliothèque est réouverte depuis la rentrée scolaire de septembre 2023. Les scolaires sont à nouveau accueillis depuis le début du mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H30

A Saulny, le 23 novembre 2023

Le Maire,




Nathalie SPORMEYEUR

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : saulny.com